

**FDS-271B**  
**Révisée le 20 Octobre 2017**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**Page 1**

**SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE**

**NOM DU PRODUIT: CIPADOR® E-100 PART "A" (CLEAR)**

FABRICANT/ FOURNISSEUR ..... CPD Construction Products  
219 Connie Crescent, Unit #13  
Concord, Ontario Canada L4K 1L4

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE 24 HR ..... CANUTEC: (613) 996-6666

UTILISATION ET USAGE ..... Revêtement époxy de planchers appliqué au rouleau.

DESCRIPTION DU PRODUIT: ..... Revêtement deux composés époxy.

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

CLASSIFICATION DU PRODUIT ..... Sensibilisation cutanée- Catégorie 1; Toxicité pour la reproduction- Catégorie 1



MENTION D'AVERTISSEMENT ..... **DANGER**

DÉCLARATIONS DE DANGER ..... H317 Peut provoquer une réaction cutanée allergique.  
H360 Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

CONSEILS DE PRUDENCE

PRÉVENTION ..... P201 Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements / un équipement de protection des yeux.

INTERVENTION ..... P308 + P311 Si exposé ou concerné: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P302+ P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P333+ P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.  
P405 Garder sous clef.

STOCKAGE ..... Des vapeurs toxiques peuvent être libérées lors d'un incendie. Peut être légèrement irritant pour la peau, les yeux et le système respiratoire. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AUTRES DANGERS .....

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédients dangereux	%	C.A.S.#	DL/50, Voie/ Espèce	CL/50 Voie/ Espèce
4,4-isopropylidène diphénol	60-100	25068-38-6	11400 mg/ Kg (Oral-Rat)	Pas disponible
C12-C14 Alkyl Glycidyl Éther	5-15	68609-97-2	19200 mg/ Kg (Oral-Rat) >4500 mg/ Kg (Dermique-Lapin)	Pas disponible
Phthalate de Dibutyle	1-5	84-74-2	8000 mg/ Kg (Oral-Rat)	4250 mg/m <sup>3</sup> (Inhalation-Rat)

**FDS -271B**  
**Révisée le 20 Octobre 2017**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**Page 2**

<b>Ingrédients dangereux</b>	<b>%</b>	<b>C.A.S.#</b>	<b>DL/50, Voie/ Espèce</b>	<b>CL/50 Voie/ Espèce</b>
Éther de néopentyle glycidyle	1-5	17557-23-2	4500 mg//Kg (Oral-Rat)	Pas disponible
D-Limonène	0.5-1.5	5989-27-5	4400 mg/ Kg (Oral-Rat) >5000 mg/ Kg (Dermique-Lapin)	Pas disponible

**SECTION 4: PREMIERS SOINS**

**PREMIERS SECOURS**

CONTACT OCULAIRE .....	Rincer les yeux avec de l'eau tiède pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, consultez un médecin
CONTACT CUTANÉ .....	Laver à l'eau et au savon et enlever les vêtements contaminés. Lavez les vêtements séparément avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
INHALATION .....	Retirer la victime à l'air frais. Consulter un médecin après une gros exposition.
INGESTION .....	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Rincer la bouche et appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux.

**LES PLUS IMPORTANT SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET RETARDÉS**

CONTACT OCULAIRE .....	Une légère irritation et une gêne peuvent provoquer un larmoiement excessif ou des lésions oculaires graves.
CONTACT CUTANÉ .....	Une irritation peut survenir. Un contact prolongé ou répété peut entraîner une sensibilisation cutanée et une dermatite.
INHALATION .....	L'inhalation prolongée peut entraîner une irritation des voies respiratoires, toux.
INGESTION .....	L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.
ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET TRAITEMENT SPÉCIAL NÉCESSAIRE .....	Traiter symptomatiquement.

**SECTION 5: PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

AGENTS D'EXTINCTION APPROPRIÉS .....	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), poudre chimique sèche ou mousse d'alcool.
AGENTS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS ...	Ne pas utiliser un jet d'eau solide, car il pourrait se disperser et propager le feu.
DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU MÉLANGE .....	La pression dans les récipients scellés peut augmenter sous l'influence de la chaleur.
CLASSIFICATION D'INFLAMMABILITÉ .....	Non inflammable, selon OSHA 29 CFR 1910.106.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX ..	Oxydes de carbone. Acides, phénols, aldéhydes, autres composés organiques non identifiés.
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LUTTE CONTRE L'INCENDIE .....	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, y compris un manteau ignifuge, un casque avec écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, porter un appareil respiratoire autonome approuvé et des vêtements étanches.
PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE .....	Déplacer les récipients de la zone d'incendie si cela peut être fait sans danger. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Ne pas laisser l'eau s'écouler de la lutte contre l'incendie pour entrer dans les égouts ou les cours d'eau. Digue pour le contrôle de l'eau.

**SECTION 6: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES .....	Gardez les gens loin de et contre le déversement ou la fuite. Restreindre l'accès à la zone jusqu'à la fin du nettoyage. Porter un équipement de protection approprié. Reportez-vous aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.
--------------------------------	--

**FDS -271B**  
Révisée le 20 Octobre 2017

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**Page 3**

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES ..... CONFINEMENT ET NETTOYAGE .....	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et le sol. Ventiler la zone. Supprimer toute source d'incendie potentiel. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Pour les liquides déversés, absorber avec un matériau inerte et non combustible tel que du sable, puis placer dans des récipients appropriés. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même risque que le produit déversé. Contactez les autorités locales compétentes. Reportez-vous à la section 13 pour l'élimination des matériaux contaminés.
PROCÉDURES DE RÉPONSE SPÉCIALES EN CAS DE DÉVERSEMENT .....	Si un déversement dépassant la quantité à déclarer de l'EPA est effectué dans l'environnement, aviser immédiatement le centre d'intervention national aux États-Unis (1-800-424-8802) US CERCLA Quantité à déclarer (QR): Aucune connue.

**SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER .....	Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Les personnes présentant un eczéma cutané récurrent ou des problèmes de sensibilisation devraient être exclues du travail avec ce produit. Après une fois qu'une personne est sensibilisée, aucune autre exposition au cela matériel ne devrait être autorisée. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection approprié pendant la manipulation. Porter des gants / vêtements de protection et une protection pour les yeux / le visage. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes extrêmes. Tenir à l'écart des incompatibles. Gardez les containers fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Les récipients vides retiennent les résidus (liquide / vapeur) et peuvent être dangereux.
CONDITIONS DE STOCKAGE SÛR .....	Conserver dans un endroit frais / bien ventilé et fermé à clé. La zone de stockage doit être clairement identifiée, libre d'obstruction et accessible seulement à du personnel autorisé. Inspectez périodiquement pour des dommages ou des fuites.

**SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE**

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
PHTALATE DE DIBUTYLE .....	5 mg/ m <sup>3</sup>	P/D	5 mg/ m <sup>3</sup>	P/D
D-LIMONENE .....	30 ppm (peau)	P/D	P/D	P/D
CONTRÔLE D'INGÉNIEURIE APPROPRIÉ ....	Assurer une ventilation adéquate. Appliquer des mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque cela est raisonnablement possible, cela devrait être réalisé en utilisant une ventilation aspirante locale et une bonne extraction générale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.			
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : PROTECTION RESPIRATOIRE .....	Si les concentrations dans l'air dépassent la limite d'exposition permise ou ne sont pas connues, utiliser des appareils respiratoires approuvés par NIOSH. Les respirateurs doivent être choisis en fonction de la forme et de la concentration des contaminants dans l'air, et conformément à la norme OSHA (29CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02. Les respirateurs à cartouche de protection contre les vapeurs organiques approuvés par NIOSH sont recommandés. Des conseils devraient être demandés aux spécialistes de la protection respiratoire.			
PROTECTION DE LA PEAU .....	Porter des gants / vêtements de protection. L'aptitude à un lieu de travail spécifique devrait être discutée avec les producteurs des gants de protection. Porter des vêtements et des bottes résistants.			

**FDS -271B**  
**Révisée le 20 Octobre 2017**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**Page 4**

PROTECTION DES YEUX / DU VISAGE .....	Porter une protection oculaire / faciale selon le cas: Lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes de sécurité bien ajustées.
AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION .....	Des postes de lavage oculaire portatifs devraient être disponibles sur tous les sites d'emplois.
CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES D'HYGIÈNE:	Éviter de respirer les poussières, les fumées et les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Les vêtements contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ÉTAT PHYSIQUE/ ASPECT .....	Liquide clair
ODEUR .....	Douce hydrocarbure
SEUIL DE L'ODEUR .....	Pas disponible
pH NIVEAU .....	Pas disponible
POINT DE FUSION / CONGELATION .....	Pas disponible
TAUX D'ÉVAPORATION .....	Pas disponible
PRESSION DE VAPEUR .....	Pas disponible
VISCOSITÉ .....	1500 cPs
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) .....	N'est pas applicable
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE @ 20 ° C (68 ° F) ....	1,13
POINT D'ÉBULLITION .....	Non disponible
SOLUBILITÉ DANS L'EAU .....	Insoluble
% VOLATILE .....	0 grammes / L

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

RÉACTIVITÉ .....	Pas normalement réactif.
STABILITÉ CHIMIQUE .....	Stable dans des conditions normales.
RÉACTIONS DANGEREUSES POSSIBLES ...	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
CONDITIONS À ÉVITER .....	Évitez les sources directes de chaleur. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter le contact avec des matériaux incompatibles.
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES .....	Agents oxydants forts; Acides forts; Bases fortes.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX .....	Se reporter aux produits de combustion dangereux, section 5.

**SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUE**

VOIES D'EXPOSITION PROBABLES .....	Inhalation, contact avec la peau et les yeux, ingestion, absorption de la peau.
SIGNES ET SYMPTÔMES D'EXPOSITION INHALATION .....	Irritant respiratoire léger. Peut causer de la toux et des difficultés respiratoires.
INGESTION .....	L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.
CONTACT AVEC LA PEAU .....	Peut provoquer une légère irritation de la peau. Un contact direct avec la peau peut provoquer une rougeur temporaire.
CONTACT AVEC LES YEUX .....	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation passagère légère. L'exposition peut provoquer une irritation temporaire, une rougeur ou une gêne.
EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTÉ .....	Aucun connu.
MUTAGÉNICITÉ .....	Ne devrait pas être mutagène.
CARCINOGENICITÉ .....	Ce produit n'est pas listé par NTP, IARC ou réglementé par l'OSHA comme étant cancérigène.
EFFETS SUR LA REPRODUCTION .....	Ce produit est classé comme dangereux selon la réglementation américaine OSHA (29 CFR1910.1200) (Hazcom2012) et la réglementation canadienne SIMDUT (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015) Classification: Toxicité pour la reproduction Catégorie 1, Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Contient du phtalate de dibutyle.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		<b>Page 5</b>
SENSIBILISATION AU CE MATÉRIEL .....	Ce matériau est classé comme dangereux selon la réglementation US OSHA (29 CFR1910.1200) (Hazcom2012) et les règlements canadiens SIMDUT (dangereux Règlement sur les produits) (SIMDUT 2015) Classification: Sensibilisation cutanée-Catégorie 1- Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Ne devrait pas être un sensibilisant respiratoire.	
EFFETS SPÉCIFIQUES D'ORGANES CIBLES:	Non classé comme toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Non classé comme toxicité spécifique pour un organe cible - exposition répétée.	
CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR SUREXPOSITION .....	Troubles cutanés, oculaires et respiratoires préexistants.	
DONNÉES TOXICOLOGIQUES .....	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.	
INGRÉDIENTS DONNÉES DL50 / CL50 .....	Voir la section 3.	
<b>SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES</b>		
ÉCOTOXICOLOGIE .....	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aucune donnée disponible sur le produit lui-même. Le produit ne devrait pas être autorisé à pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau, ni être déposé là où il peut affecter les eaux souterraines ou de surface.	
PERSISTANCE ET DÉGRADATION .....	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.	
POTENTIEL DE BIOACCUMALATION .....	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.	
MOBILITÉ DANS LE SOL .....	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.	
<b>SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT</b>		
ÉLIMINATION DU PRODUIT .....	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de la sécurité. Se reporter aux mesures de protection énumérées dans les sections 7- 8.	
ÉLIMINATION DES DÉCHETS .....	Éliminer conformément à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales applicables.	
RCRA .....	Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux États-Unis, il peut répondre aux critères d'un déchet dangereux tel que défini dans RCRA, Title 40 CFR 261. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la méthode appropriée d'identification et d'élimination des déchets. Pour l'élimination des déchets inutilisés ou des déchets, vérifiez auprès des agences environnementales locales, étatiques et fédérales.	
<b>SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>		
CLASSIFICATION TMD .....	Non réglementé.	
<b>SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION</b>		
INFORMATION SUR LA LCPE .....	Tous les ingrédients énumérés figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS)	
CLASSIFICATION SIMDUT .....	Catégorie D Division 2 Sous division B	
CONFORMITÉ CPR (CANADA).....	Rencontre toutes les exigences.	
<b>SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS</b>		
ACGIH .....	American Confederation of Governmental Industrial Hygienists	
IARC.....	International Agency for Research on Cancer	
NTP.....	National Toxicology Program	
STEL .....	Short Term Exposure Limit	
PEL .....	Permissible Exposure Limit	
TLV-TWA .....	Threshold Limit Value - Time-Weighted Average	
OSHA .....	Occupational Safety and Health Administration	
NIOSH .....	National Institute for Occupational Safety and Health	
RCRA .....	Resource Conservation and Recovery Act	
CPR .....	Controlled Products Regulations	
CEPA .....	Canadian Environmental Protection Act	
CERCLA .....	Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act	
CAS .....	Chemical Abstracts Service	
PPE .....	Personal Protection Equipment	
P/D .....	Pas disponible	

**FDS -271B**  
**Révisée le 20 Octobre 2017**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**Page 6**

PRÉPARÉ PAR ..... Camelia Gardo  
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE..... (905) 669-5013  
DATE DE PRÉPARATION ..... 20 octobre 2017

L'information ci-dessus concerne ce produit selon sa présente formulation, et est déterminée selon l'information disponible en ce moment. L'ajout de réducteur ou d'autres additifs à ce produit peut substantiellement altérer la composition et le danger du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne faisons aucune garantie, expresse ou implicite, et n'assumons aucune responsabilité en fonction de n'importe quelle utilisation avec cette information.